

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 21 octobre 2020 modifiant le calendrier de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 2^e classe du ministère de la défense au titre de l'année 2021

NOR : ARMH2028214A

Par arrêté de la ministre des armées en date du 21 octobre 2021, le calendrier de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 2^e classe du ministère de la défense, au titre de l'année 2021, ouvert par l'arrêté du 18 février 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 2^e classe du ministère de la défense, est modifié selon les dispositions suivantes :

I. – La date limite de transmission du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), par courriel, est reportée au 26 novembre 2020 à 12 heures, heure de Paris ; en cas d'impossibilité de transmission par courriel, par envoi postal, le cachet de la poste faisant foi.

II. – L'épreuve orale d'admission est reportée à compter du 7 décembre 2020.

III. – La date limite d'envoi de la demande écrite et des justificatifs pour le recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale est reportée au 13 novembre 2020.